

Département de la Creuse	REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité	
Canton d'Aubusson	Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal	
Commune d'Aubusson	n° 2018-06	
L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux janvier		
Le Conseil Municipal de la commune d'AUBUSSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MOINE, Maire.		
Date de convocation :	15 janvier 2018	
Objet :	Création d'un comité technique commun Commune - CCAS	
Rapporteur :	Monsieur le Maire	
Nombre de conseillers	En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25	<div style="border: 1px solid red; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; color: red;">Reçu à la Sous-Préfecture d'AUBUSSON</p> <p style="text-align: center; color: red;">24 JAN. 2018</p> <p style="text-align: center; color: red;">Article 3 de la loi n° 82-213 modifiée au 2 mars 1982</p> </div>
Etaient présents (22)	Michel MOINE, Jean-Pierre LANNET, Gilles PALLIER, Nicole DECHEZLEPRETRE, Jean-Claude VACHON, Mireille LEJUS, Michel DIAS, Isabelle PISANI, André RENAUX, Marie-Antoinette BORDERIE, Joseph VADIC, Max GUILLON, Brigitte LEROUX, Françoise PINEAU, Pascal FANNECHERE, Catherine MALGAUD, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Marie MASSIAS, Bernard PRADELLE, Martine SEBENNE, Marie-Claude GUYONNET, Mathieu CHARVILLAT	
Excusés ayant donné procuration (3)	Rolande LEONARD à Michel MOINE, Jean-Louis DELARBRE à Brigitte LEROUX, Sophie CANOVA à Marie-Claude GUYONNET	
Absents excusés (2)	Thierry ROGER, Louis SIMOES	

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements employant moins de cinquante agents.

Il ajoute que le Comité Technique est une instance de représentation et de dialogue que l'administration, en sa qualité d'employeur, doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Dans la perspective des élections professionnelles organisées le 6 décembre 2018, Monsieur le Maire propose de créer, comme précédemment, un comité technique commun à la commune et au CCAS d'Aubusson.

Pour : 25	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un comité technique commun pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS,

CONSIDERANT que les effectifs des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé recensés au 1er janvier 2018 permettent la création d'un comité technique commun au CCAS et à la Commune d'Aubusson,

▶ A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

DECIDE d'un Comité Technique Commun compétent pour les agents de la Commune et du CCAS d'Aubusson.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Délibération publiée le 24 JAN 2018

Pour copie conforme

En Mairie le 24 JAN 2018

Michel MOINE

Maire d'AUBUSSON

